

Communiqué de presse

La Ville de Morges présente sa Planification énergétique territoriale

Morges, le 10 juin 2020. Cité de l'énergie, la Ville de Morges s'est engagée en 2018 à limiter son impact sur le climat par l'adoption de sa Stratégie énergétique 2035, fixant les objectifs suivants: -43% d'énergie finale consommée, -13% d'électricité consommée et - 41% de CO₂ émis, par habitant et par rapport à 2017. Aujourd'hui, la Municipalité présente la mesure phare qui permettra d'atteindre ces objectifs, soit la planification énergétique territoriale. Elle se décline en 5 principes, dont la rénovation du parc bâti et le développement de la production électrique locale.

Les 5 principes ont été élaborés grâce à un diagnostic de la consommation énergétique et de la projection des besoins en énergie du parc bâti pour l'année 2035. L'atteinte des objectifs mise sur un partenariat et un engagement commun entre la société morgienne et l'Administration communale.

1. Rénovation du parc bâti

Les besoins en chaleur du parc bâti seront réduits de 17.6%, il sera donc nécessaire de rénover une moyenne annuelle de 16'000 m² de surface de référence énergétique (surface de plancher chauffée), dès 2020, grâce entre autres à l'engagement pour l'assainissement du parc bâti et au renforcement du fonds d'encouragement (ce dernier accorde des subventions).

2. Transition du gaz naturel vers le gaz renouvelable

10% de gaz renouvelable sera injecté dans le réseau de gaz à Morges, et la consommation de gaz naturel sera diminuée de manière globale.

3. Développement et raccordement à des réseaux thermiques

28% des besoins en chaleur seront couverts par des réseaux thermiques privilégiant l'énergie renouvelable. Le développement d'un total de 8 réseaux est préconisé pour offrir aux Morgiennes et Morgiens de la chaleur d'origine renouvelable.

4. Développement des énergies renouvelables et diminution du recours au mazout et au chauffage électrique

50 chauffages à mazout et à l'électricité directe devront être remplacés par an. Le passage du chauffage à mazout ou électrique vers des solutions fonctionnant à l'énergie renouvelable, comme les pompes à chaleur, sera encouragé via les subventions communales.

5. Développement de la production électrique locale

10 GWh d'électricité renouvelable seront produits annuellement à Morges, une moyenne de 3'000 m² de panneaux solaires photovoltaïques devra donc être installée chaque année. L'Administration communale travaille à l'installation de centrales photovoltaïques sur ses bâtiments et au renforcement du fonds d'encouragement.

Rendez-vous sur www.morges.ch/energie pour de plus amples informations.

La Municipalité

Morges, le 10 juin 2020

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Philippe Deriaz, Municipal Sports, bâtiments et environnement, +41 79 685 90 41

M. Marc Bungener, Délégué à l'environnement, Sports, bâtiments et environnement, +41 75 434 83 17
